

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUPPRESSION DE POSTE

Séance du 8 avril 2024
Dûment convoqué le 25 mars 2024

En l'an 2024, le lundi 8 avril 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (3) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, P. RIU.

Pouvoirs (10) : H. BAUDET (à A. HUG), M. BLANC (à F. MARTIN), P. CAMPS (à A. TAHOCES), C. DELIAS (à M. RIFF), LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. OMAHSAN (à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (à M. POUDADE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), G. VICENS (à C. LANDRIEU).

Secrétaire de séance : Jean-Louis DEMELIN.

Acte n° : CCPC-2024099-35

Rapport

VU le code de la fonction publique ;

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU la saisine du Comité Social Territorial en date du 29 mars 2024 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT la nécessité de supprimer 1 emploi en raison d'un départ à la retraite ;

CONSIDERANT que ledit emploi est vacant ;

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De valider la suppression de poste de :

- Un emploi d'agent technique polyvalent – collecte des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints technique, catégorie C ;

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240408-CCPC-2024099-35-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

De valider la suppression de poste de :

- Un emploi d'agent technique polyvalent – collecte des déchets, à temps complet, 35/35^{ème}, dans la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints technique, catégorie C ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20240408-CCPC-2024099-35-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

